

Communiqué de presse, le 9 octobre 2023

Lancement de la Fondation LexCase pour un avenir durable

Le Cabinet d'avocats LexCase franchit une étape significative dans son engagement en faveur de la protection de l'environnement par la création de la **Fondation LexCase**, abritée par la Fondation de France. Par cette initiative, le cabinet rejoint le collectif international 1% for the Planet et entend ainsi reverser 1% de son chiffre d'affaires afin d'apporter un soutien financier et opérationnel aux projets portés par des associations dédiées à la cause environnementale.

Un engagement collectif

La Fondation LexCase est née de la conviction partagée au sein du Cabinet de la nécessité de s'engager activement face aux enjeux climatiques et de l'ambition de fédérer ses membres autour de ce projet commun dans la continuité des actions déjà mises en place en interne. Dans ce cadre, la Fondation entend contribuer financièrement et humainement à la mise en œuvre des projets choisis.

La Présidence de la Fondation a été confiée à Delphine LOYER, avocate associée : « *Au sein du cabinet, l'environnement lie tous ses membres par une cause commune. Le projet de création d'une fondation a donc connu un fort engouement collectif. J'ai immédiatement accepté la Présidence puisque je suis sensibilisée aux risques climatiques de par mon activité. J'ai donc été ravie de m'investir à la concrétisation du projet, et nous avons été soutenus et conseillés par les équipes de la Fondation de France que je remercie vivement* ».

À propos de la Fondation LexCase

La Fondation LexCase a établi une feuille de route pour l'année 2023-2024 afin d'orienter ses actions autour de quatre axes :

1. **L'urbanisme durable et l'équité sociale** : soutenir les initiatives locales en faveur de l'urbanisme respectueux de l'environnement et solidaire, ainsi que la mobilité verte.
2. **L'éducation et la sensibilisation** : agir pour initier les citoyens à la transition écologique, en particulier les jeunes générations et les entreprises.
3. **La protection de l'eau** : agir pour favoriser l'accès à l'eau et améliorer la gestion de cette ressource essentielle.
4. **La protection de la santé** : agir pour prévenir et limiter l'impact du changement climatique sur l'humain et l'ensemble des écosystèmes.

Un tiers des membres du Cabinet LexCase, associés, collaborateurs et salariés, se sont engagés activement dans la création de la Fondation LexCase. Ils sont chargés de la recherche, de l'identification et de la sélection des associations susceptibles de porter les projets correspondant aux axes de la Fondation.

Pour son lancement, la Fondation LexCase a l'honneur d'être accompagnée par trois personnalités qualifiées afin de l'assister dans la mise en place des étapes de sélection et d'identification des actions à soutenir : Romain CRES, Arnaud CHAMBAT et Valentin RENOUX.

« Notre époque a besoin des entrepreneurs pour montrer que la générosité, l'engagement pour l'intérêt général peut venir de partout. Savoir qu'un cabinet d'avocats se lance dans cette aventure, que des collaborateurs aient envie de s'engager, c'est une excellente nouvelle. La philanthropie peut être un laboratoire qui vient soutenir des approches nouvelles. J'adore cette idée qu'une fondation d'entreprise comme la Fondation LexCase va probablement donner une chance à des projets inspirants et cela m'a donné envie de contribuer à son lancement et suivre ses premiers pas. » souligne Romain CRES, responsable programme développement économique au sein de l'ONG GERES.

Pour Arnaud CHAMBAT, ingénieur d'études en écologie fluviale : *« La Fondation LexCase est une aventure humaine qui se construit par la rencontre de personnes et de convictions. C'est dans ce désir d'allier cohésion d'équipe et contribution écologique que je suis fier de participer à cette aventure. Face à l'ampleur de la crise écologique, faisons fructifier nos talents ! »*.

Interrogé de son côté, Valentin RENOUX, avocat en Droit de l'environnement, affirme : *« Je ne peux que saluer l'initiative de LexCase de créer cette fondation, qui témoigne d'un réel engagement du cabinet en faveur de la préservation de l'environnement. Au-delà du soutien financier que la fondation permettra d'apporter à différents projets, sa création a impulsé une dynamique intéressante au sein des équipes de LexCase. En tant que partenaire du cabinet en charge du droit de l'environnement, j'ai naturellement répondu présent pour rejoindre cette initiative, et me réjouis d'avance des actions que nous allons bientôt engager »*.

La Fondation LexCase est très enthousiaste à l'idée de débiter cette aventure collective et humaine dès 2023 et de s'impliquer dans des actions concrètes aux côtés de ceux qui œuvrent pour la cause environnementale.

LexCase en quelques mots : Le cabinet LexCase est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire spécialisé en droit privé et public des affaires. Présent à Paris, Lyon et Marseille, LexCase compte à ce jour 13 associés, 7 avocats Of Counsel, 30 avocats collaborateurs et 10 salariés back-office. Il est le partenaire français de cabinets étrangers. Fort de ses transformations et de sa croissance, le cabinet est aujourd'hui une référence dans le droit privé et public des affaires. Régional, national et international, LexCase mise sur la proximité avec ses clients tout en conservant un souci d'excellence. LexCase dispose en outre de son propre organisme de formation, LexFormation.